

LIGUE BOURGOGNE
FRANCHE COMTÉ
FFHANDBALL



GUIDE FINANCIER 2020-2021

TABLE DES MATIERES

1	TARIFS FFHANDBALL.....	1
2	TARIFS ADMINISTRATIFS.....	1
2.1	AFFILIATION – REAFFILIATION – ABONNEMENTS.....	1
2.2	COTISATION LIGUE.....	1
3	DROITS D'ENGAGEMENTS TERRITORIAUX.....	2
4	FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	2
5	LICENCES.....	3
5.1	MESURES SPÉCIFIQUES AUX NOUVEAUX CLUBS.....	3
5.2	TARIF DES LICENCES.....	3
5.3	TARIF DES MUTATIONS.....	4
5.4	DROITS DE FORMATION.....	4
6	ARBITRAGE.....	4
6.1	FRAIS D'ARBITRAGE.....	4
6.1.1	INDEMNITES KILOMETRIQUES (YC MATCHS AMICAUX).....	4
6.1.2	INDEMNITES D'EQUIPEMENT.....	6
6.1.3	FRAIS DE MISSION.....	6
7	PEREQUATIONS.....	7
7.1	PEREQUATION D'ARBITRAGE.....	7
7.1.1	DEFINITION.....	7
7.1.2	MODE DE CALCUL.....	7
7.1.3	NOTES DE FRAIS.....	7
7.1.4	APPELS DE FONDS.....	7
7.2	PEREQUATIONS KILOMETRIQUES.....	8
7.2.1	DEFINITION.....	8
7.2.2	MODE DE CALCUL.....	8
7.2.3	TARIF.....	8
8	BAREME DES AMENDES.....	9
8.1	AMENDES SPORTIVES.....	9
8.2	RESULTATS NON COMMUNIQUEES.....	9
8.3	ENGAGEMENT ET RETRAITS.....	10
8.4	QUALIFICATION JOUEUR.....	10
8.5	SANCTION CMCD.....	10
8.5.1	OBLIGATIONS SPORTIVES.....	10
8.5.2	OBLIGATIONS ARBITRAGES.....	10
8.5.3	OBLIGATIONS ECOLE ARBITRAGE.....	11
8.5.4	OBLIGATIONS TECHNIQUES.....	11
8.6	AMENDES ARBITRAGE.....	11
8.6.1	DESIGNATIONS NOMINATIVES.....	11
8.6.2	DESIGNATIONS CLUBS.....	11
8.7	ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE.....	12
9	TARIFS DIVERS.....	13
9.1	LIVRET DE L'ARBITRAGE.....	13
9.2	FUSION DE CLUBS.....	13
9.3	DROITS DE CONSIGNATION.....	13
9.3.1	1ÈRE INSTANCE.....	13
9.3.2	2ÈME INSTANCE.....	13
9.4	FRAIS KILOMETRIQUES.....	13
10	DROIT DE FORMATION.....	14
10.1	GENERALITES.....	14
10.2	INDEMNITE.....	14
10.3	DIVERS.....	15
10.3.1	15	
10.3.2	15	
10.3.3	16	
10.3.4	16	
11	ECHEANCIER DE FACTURATION - SAISON 2020 - 2021.....	17

11.1	JUILLET 2020	17
11.2	SEPTEMBRE 2020	17
11.3	OCTOBRE 2020	17
11.4	NOVEMBRE 2020	18
11.5	JANVIER 2021	18
11.6	MARS 2021	18
11.7	JUIN 2021	18

1 TARIFS FFHANDBALL

L'ensemble des tarifs FFHandball est disponible à l'adresse suivante : [GUIDE FINANCIER](#)

2 TARIFS ADMINISTRATIFS

2.1 AFFILIATION – REAFFILIATION – ABONNEMENTS

AFFILIATION OU REAFFILIATION	
Clubs nationaux, régionaux, départementaux et Sport entreprise	65 €
ABONNEMENTS	
Abonnement Handmag (1 exemplaire par club affilié)	65 €
Abonnement Approches du handball (1 exemplaire par club affilié)	46 €
TOTAL	176 €

2.2 COTISATION LIGUE

Niveau	TARIFS 2020 - 2021
Pour tous les clubs	230 €

3 DROITS D'ENGAGEMENTS TERRITORIAUX

Niveau	Tarifs* 2020 - 2021
N3F Territorial	300 €
Prénational	300 €
Excellence	280 €
Honneur	280 €
1 ^{ère} et 2 ^{ème} division Territoriale	150 €
-13 / -15 / -18	95 €
HandFauteil / HandAdapté	50 €

* Les frais de fonctionnement sont inclus dans le droit d'engagement régional (voir §4)

4 FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Niveau	TARIF
Par équipe	25 €

La participation aux frais de fonctionnement des commissions territoriales s'applique :

- à toutes les équipes dans les catégories +16, -18, -15 et -13,
- à toutes les équipes n'évoluant pas au niveau territorial, dans les catégories +16, -18

5 LICENCES

5.1 MESURES SPÉCIFIQUES AUX NOUVEAUX CLUBS

Pour les clubs nouvellement créés, le paiement des licences est reporté au 15 décembre de la saison en cours. La qualification des licences sera alors provisoire du début de saison au 15 décembre. En cas de non-paiement des licences au 15 décembre, le club perdra par pénalité tous ses matchs joués entre le début de la saison et le 15 décembre.

5.2 TARIF DES LICENCES

Catégories	Type	Contribution Maison du handball	PART FFHB	ASS RC Obligatoire	ASS IA Facultative	TOTAL FFHB	PART LIGUE	TOTAL FFHB + LIGUE
Joueur	+16 ans	6,00€	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	41,00 €	74,00 €
	12-16 ans	6,00€	13,75 €	0,45 €	0,80 €	21,00 €	34,00 €	55,00 €
	-12 ans	6,00€	9,60 €	0,17 €	0,23 €	16,00 €	20,00 €	36,00 €
	-10 ans	6,00€	9,60 €	0,17 €	0,23 €	16,00 €	11,00 €	27,00 €
	Licence blanche	6,00€	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	14,00 €	47,00 €
	Corpo	6,00€	17,75 €	1,17 €	2,08 €	27,00 €	35,00 €	62,00 €
Non	Loisirs	6,00€	17,00 €	1,14 €	1,86 €	26,00 €	34,00 €	60,00 €
Compétitive	Handfit	6,00€	17,00 €	1,14 €	1,86 €	26,00 €	35,00 €	61,00 €
	Handensemble	6,00€	5,90 €	0,40 €	0,70 €	13,00 €	23,00 €	36,00 €
	Babyhand (2-5ans)	6,00€	9,60€	0,17€	0,23€	16,00 €	11,00 €	27,00 €
Dirigeant	Dirigeant Création	6,00€	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	15,00 €	33,00 €
	Dirigeant Renouvellement	6,00€	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	18,00 €	36,00 €
	Licence >Blanche	6,00€	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	13,00 €	31,00 €
Événementielle				0,05 €	0,10 €	0,00 €		gratuit
Indépendants	joueur	6,00€	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	44,00 €	77,00 €
	dirigeant	6,00€	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	59,00 €	77,00 €

- Sur la licence dirigeant, pour toute nouvelle licence créée, si celle-ci est renouvelée en année N+1, réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue (à partir de la saison 18-19),
- Sur les catégories moins de 10 et moins de 12, toute licence événementielle transformée la saison suivante en licence compétitive ouvre le droit à une réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue (à partir de la saison 18-19).

5.3 TARIF DES MUTATIONS

Catégories	Part FFHandball	Part Ligue	Total
+ 16 ans	94 €	25 €	119 €
13 – 16 ans	54 €	20 €	74 €
- 13 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Dirigeant	Gratuit	Gratuit	Gratuit

5.4 DROITS DE FORMATION

	Tarif
Point Ligue	6 €

6 ARBITRAGE

6.1 FRAIS D'ARBITRAGE

6.1.1 INDEMNITES KILOMETRIQUES (YC MATCHS AMICAUX)

6.1.1.1 Arbitre seul ou Arbitres en binômes

Ce tarif concerne les compétitions Régionales +16, -18, -17 et -15 et matchs amicaux.

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 ^{er} kilomètre, depuis le domicile de l'arbitre	0,28 € / km / arbitre

6.1.1.2 Accompagnateur de JAJ sur matchs en désignations clubs

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 ^{er} kilomètre, depuis le domicile de l'accompagnateur	0,28 € / km

6.1.1.3 Juge Superviseur / Délégué

Les indemnités kilométriques du juge Délégué sont à la charge du club demandeur ou du club sanctionné (cas des matchs en huis-clos).

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 ^{er} kilomètre, depuis le domicile du juge superviseur / Délégué	0,28 € / km

6.1.1.4 Il n'y a pas de prise en compte des frais d'autoroute (péage).

6.1.1.5 En formule tournoi, la distance parcourue n'est remboursé qu'une fois.

6.1.2 INDEMNITES D'EQUIPEMENT

Ces indemnités ne concernent que les Juges Arbitres et les JAJ en désignations nominatives de la CTA / CTJA :

Niveau	Tarifs 2020 - 2021
Prénational M	42 €
N3F Territorial	40 €
Excellence Régional – Prénational F	38 €
Honneur Régional	35 €
Toutes divisions territoriales +16 ans	33 €
-18 ans Excellence	26 €
-18 ans Promotion et Honneur	23 €
-15 ans Excellence et Promotion	20 €
Tout autre championnat	20 €
Tournoi 2 x 25 (et plus)	25 €
Tournoi 2 x 20 (et plus)	20 €
Tournoi 2 x 15 (et plus)	15 €
Match amical niveau National	50 €
Match amical niveau Territorial	30 €

En formule tournoi, les indemnités d'équipement ne sont perçues que pour les matchs effectivement dirigés par l'arbitre ou le binôme d'arbitres.

6.1.3 FRAIS DE MISSION

	Tarif
Délégué / Superviseur	40€

7 PEREQUATIONS

7.1 PEREQUATION D'ARBITRAGE

7.1.1 DEFINITION

Une péréquation se calcule pour un championnat donné et une poule donnée.

La péréquation d'arbitrage ne concerne pas les brassages et les finalités de fin de saison. En revanche, il sera demandé aux arbitres d'inscrire leur frais d'équipement et leur frais kilométrique sur la FDME pour un paiement via la ligue.

7.1.2 MODE DE CALCUL

La péréquation d'une poule de championnat s'obtient de la manière suivante :

- On calcule la somme des frais d'arbitrage de tous les matchs qui ont été effectivement joués à l'exception des matchs concernés par les points a) et b),
- On divise le résultat par le nombre d'équipes ayant terminées les matchs retours de la poule du championnat. Le résultat de cette division est la valeur de la péréquation de la poule du championnat. Ce montant est dû par les clubs à la Ligue,

a) Si une ou plusieurs équipes déclarent forfait général en cours de saison les frais d'arbitrage des matchs joués par cette ou ces équipes leurs sont imputés et retirés du calcul de la péréquation.

b) Les matchs où une équipe a fait un forfait isolé et où les frais d'arbitrage ont été payés ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les frais sont imputés à l'équipe qui a fait le forfait.

7.1.3 NOTES DE FRAIS

En cas d'absence des frais sur la feuille de match, une relance sera faite auprès de l'arbitre. Sans information de sa part, la note de frais sera calculée par la CTA.

7.1.4 APPELS DE FONDS

Pour tous les championnats territoriaux + 16 ans, les clubs versent :

3 appels de fonds en Septembre, Décembre et Février avec régularisation mi-Juin pour les divisions N3F Territoriale et Prénational M.

2 appels de fonds en Septembre et Février avec régularisation mi-Juin pour les divisions Prénational F, Excellence, Honneur et divisions territoriales.

Pour les championnats territoriaux – 18, -15, -13 ans, les clubs versent deux appels de fonds en Octobre et en Février avec régularisation mi-Juin.

Le montant des appels de fonds sera calculé en divisant par le nombre d'appels de fonds total et en arrondissant à la centaine d'euro supérieur, le montant global du championnat concerné de la saison précédente. Un ajustement de ce montant pourra être fait en fonction de la position géographique des équipes composant la poule.

Si la compétition n'existait pas la saison précédente, le montant des appels de fonds serait fixé par les commissions territoriales d'arbitrage et des finances avant le début de la compétition concernée.

7.2 PEREQUATIONS KILOMETRIQUES

7.2.1 DEFINITION

Une péréquation se calcule pour un championnat donné et une poule donnée.

La péréquation kilométrique ne concerne pas les brassages.

La péréquation kilométrique de chaque poule sera calculée à la fin dudit championnat.

7.2.2 MODE DE CALCUL

7.2.2.1 La péréquation d'une poule de championnat s'obtient de la manière suivante :

- On calcule la somme des frais kilométriques de tous les déplacements qui ont été effectivement réalisés à l'exception des déplacements des matchs concernés par les points a) et b),
- On divise le résultat par le nombre d'équipes ayant terminées les matchs retours de la poule du championnat. Le résultat de cette division est la valeur de la péréquation de la poule du championnat.
- Le résultat de la péréquation est comparé pour chaque club avec le montant total de ses déplacements. Le différentiel sera porté au crédit ou au débit des clubs.

a) Si une ou plusieurs équipes déclarent forfait général en cours de saison les frais kilométriques des matchs joués par cette ou ces équipes leurs sont imputés, pour remboursement des clubs s'étant déplacés, et retirés du calcul de la péréquation.

b) Les matchs où une équipe a fait un forfait isolé ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les frais sont imputés à l'équipe qui a fait le forfait simple.

7.2.2.2 Calcul

Coût d'un déplacement = (nbre km A/R * 3 voitures) * indemnité kilométrique.

7.2.3 TARIF

	Tarif
Indemnité kilométrique	0.28 € / km

8 BAREME DES AMENDES

8.1 AMENDES SPORTIVES

	TOUT NIVEAU TERRITORIAL
Retard envoi de conclusions de matchs (28 jours)	35 €
Conclusion non reçue 11 jours avant la rencontre	50 €
Feuille de match transmise hors délai en + 16 ans	50 €
Feuille de match transmise hors délai -18, -17, -15, -13	30 €
Forfait simple en + 16 ans	140 €
Forfait simple en - 18 ans, -17 ans	50 €
Forfait simple en -15 ans, -13 ans	25 €
Forfait général	3 x forfait simple de la catégorie concernée
Report de match en +16 ans	20 €
Report de match en -18 ans, -15 ans, -13 ans	10 €
Match perdu par pénalité en +16 ans	50 €
Match perdu par pénalité Autres catégories	20 €
Absence officiel de table (secrétaire, chronométrateur, police de terrain)	20 €

8.2 RESULTATS NON COMMUNIQUES

	Tarif
1 ^{ère} fois	15 €
1 ^{ère} récidive	20 €
2 ^{ème} récidive	25 €
3 ^{ème} récidive et suivante	30 €

8.3 ENGAGEMENT ET RETRAITS

	Tarif
Dossier engagement non retourné ou hors délai	100 €
Retrait 15 jours et + avant le début du championnat +16 ans et -18 ans	50 €
Retrait 15 jours et + avant le début du championnat Autres catégories	Remboursement engagement
Retrait - 15 jours avant le début du championnat +16 ans et – 18 ans	forfait général de la catégorie concernée
Retrait - 15 jours avant le début du championnat Autres catégories	3 x les droits d'engagement

8.4 QUALIFICATION JOUEUR

	Tarif
+16 ans et – 18 ans	20 €
Autres catégories	10 €

8.5 SANCTION CMCD

8.5.1 OBLIGATIONS SPORTIVES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations sportives ne sont pas réalisées	Tarif
N3F Territorial – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

8.5.2 OBLIGATIONS ARBITRAGES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations d'arbitrage (adulte ou JA) ne sont pas réalisées	Tarif
N3F Territorial – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

8.5.3 OBLIGATIONS ECOLE ARBITRAGE

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations techniques ne sont pas réalisées	Tarif
N3F Territorial – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

8.5.4 OBLIGATIONS TECHNIQUES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations techniques ne sont pas réalisées	Tarif
N3F Territorial – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

8.6 AMENDES ARBITRAGE

8.6.1 DESIGNATIONS NOMINATIVES

Absence sur désignation nominative CTA / CTJA	Tarif
Absence	45 €*

*L'amende sera portée sur le compte club pour lequel l'arbitre absent compte en CMCD.

8.6.2 DESIGNATIONS CLUBS

Dans le cas où le club avertit la ligue, le responsable des désignations ainsi que les clubs de la rencontre, au maximum 7 jours avant la date de la rencontre, aucune amende ne sera appliquée, dans la limite de 3 retours. Au 4^{ème} retour, le compteur d'absence sera incrémenté d'une absence et ainsi de suite pour le 5^{ème}, 6^{ème}, ... retour.

Absence	En euros	Pts au classement
1 ^{ère} absence d'arbitre	0 €	
2 ^{ème} absence d'arbitre	15 €	
3 ^{ème} absence d'arbitre	25 €	
4 ^{ème} absence d'arbitre	35 €	- 1 point *
5 ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- 2 points *
6 ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- 3 points *
7 ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- 4 points *
n ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- (n-3) points *

* Les points seront retirés à l'équipe de plus haut niveau régional (équipe première ou équipe réserve) à l'issue de la saison. Au cas où le club à deux équipes (une masculine et une féminine) au même niveau régional, le choix de l'équipe à pénaliser sera fait dans l'ordre selon les critères suivants :

- Equipe première avant une équipe réserve
- Equipe la mieux classée dans son championnat
- En cas d'égalité de place, il sera demandé au club d'effectuer le choix de l'équipe à sanctionner.

8.7 ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE

Tout club absent lors d'une assemblée générale de la Ligue recevra une amende équivalente à 1€ par licence avec un minimum de 50€.

9 TARIFS DIVERS

9.1 LIVRET DE L'ARBITRAGE

Le livret d'arbitrage est à commander directement auprès de la FFHandball au tarif de 12€ en utilisant le bon de commande suivant : [ICI](#).

La version dématérialisée est disponible gratuitement : [ICI](#)

9.2 FUSION DE CLUBS

	Montant
Fusion de clubs	115 €

9.3 DROITS DE CONSIGNATION

9.3.1 1ERE INSTANCE

Origine du litige	Montant
Département (CRL Ligue)	100 €
Régional (CRL Ligue)	200 €
National (CRL FFHandball)	400 €

9.3.2 2ÈME INSTANCE

Origine du litige	Montant
Département (Jury d'Appel FFHandball)	400 €
Régional (Jury d'Appel FFHandball)	400 €
National (Jury d'Appel FFHandball)	750 €

9.4 FRAIS KILOMETRIQUES

Dans le cadre des missions Ligue les frais kilométriques sont fixés dès le 1^{er} km à 0,28 €.

10 DROIT DE FORMATION

10.1 GENERALITES

La mutation des joueuses / joueurs qui sont sur les listes de sélections des Comités, de la Ligue (hors Pôle ou Espoir ou Haut Niveau) ou qui sont en sections sportives est soumise à une indemnité.

10.2 INDEMNITE

L'indemnité est versée par le club d'accueil au profit :

- du club de départ : 70 %
- du Comité d'origine : 15%
- de la Ligue : 15%

Le montant de l'indemnité est calculé d'après les critères suivants :

- Chaque année, l'assemblée générale de la Ligue définit la valeur d'un point qui, affecté d'un coefficient, détermine le montant du droit de formation,
- La valeur de ce point est de : voir §5.6 Droit de formation,
- Le coefficient global est obtenu par multiplication des coefficients élémentaires suivants :
 - Niveau du licencié

	Coef.
Comité Le/la licencié(e) doit apparaître sur au moins une FDME sur les intercomités nationaux de la saison écoulée.	1
Ligue Le/la licencié(e) doit apparaître sur au moins une FDME sur les intercomités nationaux de la saison écoulée.	2
Section Sportive Le/la licenciée est au sein de la section (Stendhal ou Pardé) au moment de la mutation.	2

- Niveau du club quitté :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
Départemental	4
Régional	3
National	2
D1 / D2	1

- Niveau du club d'accueil :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
Départemental	1
Régional	2
National	3
D1 / D2	4

- Ancienneté dans le club quitté :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
2 ans	2
3 ans	3
4 ans et +	4

10.3 DIVERS

10.3.1

La procédure est sans objet dans le cas de figure d'une mutation « retour au club quitté » et pour tout motif sérieux d'ordre professionnel ou familial dûment justifié.

10.3.2

Pour un club possédant des équipes masculines et féminines, c'est le niveau de l'équipe première de la section masculine ou féminine concernée qui sert de référence à l'application du dispositif.

10.3.3

Le montant du droit de formation doit être joint au dossier de demande de mutation (chèque à l'ordre du club quitté). Les pourcentages comité / ligue sont prélevés sur le compte club. La mutation ne pourra être validée en l'absence du droit de formation.

10.3.4

Le niveau du club quitté s'apprécie sur la saison écoulée et le niveau du club d'accueil sur la saison à venir.

11 ECHEANCIER DE FACTURATION - SAISON 2020 - 2021

PROPOSITION **CHANGEMENT**
EXCEPTIONNEL DE L'ECHEANCIER SUITE A

11.1 JUILLET 2020

Date de Facturation	Date d'échéance	Commentaires
Début Juillet	Au 31 Juillet	Affiliation FFHB –Cotisation Ligue <i>A défaut de règlement au 31 Août, les licences ne seront plus qualifiées</i>

11.2 SEPTEMBRE 2020

Date de Facturation	Date d'échéance	Commentaires
Mi-Septembre	Au 15 octobre	1/8 licences
	Au 15 novembre	2/8 licences
	Au 15 décembre	3/8 licences
	Au 15 janvier	4/8 licences
	Au 15 février	5/8 licences
	Au 15 mars	6/8 licences
	Au 15 avril	7/8 licences
	Au 15 mai	8/8 licences
Fin septembre	Au 15 octobre	Engagement championnats territoriaux +16 ans et Divisions territoriales +16 ans

11.3 OCTOBRE 2020

Date de Facturation	Date d'échéance	Commentaires
Début octobre	Au 15 octobre	Mutations période officielle 01/06 au 31/08
Début octobre	Au 15 octobre	1 ^{er} appel de fond de la péréquation arbitrage pour les divisions : Prénational F / Excellence / Honneur / Divisions territoriales +16 ans
	Au 15 octobre	1 ^{er} appel de fond de la péréquation arbitrage pour les divisions N3F Territorial et Prénational M
Fin Octobre	Au 30 novembre	Engagement des équipes -18, -15 & -13
	Au 30 novembre	1 ^{er} appel de fond de la péréquation arbitrage -18, -15 & -13

11.4 NOVEMBRE 2020

Date de Facturation	Date d'échéance	Commentaires
Novembre	Au 15 Décembre	Participation frais fonctionnement commissions territoriales pour les équipes hors championnats territoriaux

11.5 JANVIER 2021

Date de Facturation	Date d'échéance	Commentaires
Début Janvier	Au 15 janvier	Mutations hors période 1/09 au 31/12
Début janvier	Au 31 janvier	2ème appel de fond de la péréquation arbitrage pour les divisions N3F Territorial et Prénational M

11.6 MARS 2021

Date de Facturation	Date d'échéance	Commentaires
Début mars	Au 31 mars	2ème appel de fond de la péréquation arbitrage pour toutes les divisions territoriales dans les catégories concernées.
	Au 31 mars	3ème appel de fond de la péréquation arbitrage pour les divisions N3F Territorial et Prénational M

11.7 JUIN 2021

Date de Facturation	Date d'échéance	Commentaires
Mi-Juin	Au 15 Juillet	Solde des cotisations licences de la saison 2019-2020 <i>A défaut de règlement à l'échéance blocage de la réaffiliation</i>
Mi-Juin	31 Juillet	Péréquation kilométrique de la saison 2019-2020
Mi-Juin	31 Juillet	Solde péréquation arbitrage de la saison 2019-2020